



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille, Î.O., tenue le 5 décembre 2016, à 20 h 00, à la salle municipale, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (es) :

Madame la conseillère : Sylvie DeBlois

Messieurs les conseillers: Yves Lévesque  
Bruno Simard  
Richard Therrien  
Marc-Antoine Turcotte

Absente : Anne Pichette

### Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016.
3. Suites de cette séance.
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution établissant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2017.
7. Dépôt du registre public des déclarations des membres du conseil en vertu du code d'éthique.
8. Nomination du maire suppléant pour l'année 2017.
9. Avis de motion règlement # 2016-290 taux de taxes pour l'année 2017.
10. Résolution dossier CCU 2541, chemin Royal.
11. Divers
  - 11.1 Résolution constat de nuisances et contravention au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.
12. Rapport des élus sur les divers comités.
13. Période de questions.
14. Levée ou ajournement de la séance.

\*\*\*\*\*

### 1. Adoption de l'ordre du jour

**Sur une proposition** de Yves Lévesque, **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** que l'ordre du jour précité soit adopté.



N° de résolution  
ou annotation

16-155

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

### 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016.

**Sur une proposition** de Yves Lévesque, **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016.

### 3. Suites de cette séance

### 4. Correspondance

### 5. Adoption des dépenses

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

16-156

**Sur une proposition** de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'autoriser le paiement des factures de novembre totalisant 120 253.53 \$, ainsi que les comptes à payer au montant de 84 660.59 \$ et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille.

### 6. Résolution établissant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2017.

**Attendu que** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de la séance :

16-157

**En conséquence, sur une proposition** de Bruno Simard, **Appuyée par**, Richard Therrien, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères), que** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2017**. Les séances débuteront à **20 h**.

- |                              |                     |
|------------------------------|---------------------|
| ✓ lundi 9 janvier,           | ✓ lundi 3 juillet,  |
| ✓ lundi 6 février,           | ✓ lundi 7 août      |
| ✓ lundi 6 mars,              | ✓ mardi 5 septembre |
| ✓ lundi 3 avril,             | ✓ lundi 2 octobre   |
| ✓ lundi 1 <sup>er</sup> mai, | ✓ lundi 13 novembre |
| ✓ lundi 5 juin,              | ✓ lundi 11 décembre |

### 7. Dépôt du registre public des déclarations des membres du conseil en vertu du code d'éthique.

Lors de la séance du conseil du mois de décembre, la directrice générale dépose un extrait du registre des déclarations des membres du conseil en vertu du code d'éthique.



N° de résolution  
ou annotation

16-158

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

La directrice générale confirme qu'aucune déclaration n'a été produite par les élus.

### 8. Nomination du maire suppléant pour l'année 2017.

**Sur une proposition de** Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ère)**, que monsieur Yves Lévesque soit nommé maire suppléant pour l'année 2017.

### 9. Avis de motion règlement # 2016-290 taux des taxes pour l'année 2017.

Richard Therrien, conseiller donne avis par les présentes, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement # 2016-290, décrétant les taux de taxes pour l'année 2017.

### 10. Résolution dossier CCU 2541, chemin Royal.

**Attendu que** le conseil municipal a pris connaissance de la demande de dérogation concernant la propriété du 2541, chemin Royal.

**Attendu que** la demande vise l'agrandissement du bâtiment sis au 2541, ch Royal, afin de procéder à la mise en place d'un quai de réception et d'expédition des marchandises le tout visant à rencontrer les normes sanitaires du MAPAQ.

**Attendu que** l'agrandissement ne respecte pas la marge latérale du côté ouest. Cette marge serait de 0.4 mètres alors qu'elle devrait être de 4 mètres. De plus la somme des marges latérales serait de 0.72 mètres alors qu'elle devrait être de 8 mètres.

**Attendu que** le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du Comité Consultatif d'urbaniste.

**En conséquence sur une proposition de** Richard Therrien, **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)**, d'accorder la demande de dérogation concernant les marges latérales ainsi que le nombre de cases de stationnements.

### 11. Divers

#### 11.1 Résolution constat de nuisances et contravention au règlement sur l'Évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Sainte-Famille a convenu d'une entente intermunicipale avec la MRC de l'Île d'Orléans par laquelle elle lègue à la MRC sa compétence d'exécuter et de faire exécuter le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

16-159



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

**CONSIDÉRANT** que l'inspecteur de la MRC a visité la propriété située au 2824, chemin Royal à Sainte-Famille (matricule 7205-58-6565) et a constaté la présence de nuisances, en l'occurrence le déversement, dans l'environnement, d'eaux usées provenant de la résidence qui s'y trouve;

**CONSIDÉRANT** que la MRC est autorisée, suivant les articles 57, 58 et 61 de la Loi sur les compétences municipales, à constater la présence de nuisances, mettre en demeure le propriétaire pour lui enjoindre de les faire disparaître et de faire les travaux nécessaires pour empêcher qu'elles ne se manifestent à nouveau et, à défaut, pour s'adresser à la Cour supérieure afin d'être autorisée à prendre les mesures requises, aux frais du propriétaire;

**CONSIDÉRANT** que la MRC est autorisée, suivant l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales, à installer un système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée ou le rendre conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, aux frais du propriétaire;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire refuse ou néglige de donner suite aux nombreux avis le sommant de prendre les mesures nécessaires pour que cesse le rejet des eaux usées dans l'environnement et rendre conforme l'installation septique de sa résidence;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Yves Lévesque**

**APPUYÉ PAR : Bruno Simard**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

**DE** demander à la MRC de mandater ses procureurs afin que le propriétaire soit mis en demeure de faire disparaître les nuisances et de faire les travaux nécessaires pour empêcher qu'elles ne se manifestent à nouveau en procédant aux travaux requis pour rendre sa résidence conforme au Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées;

**QU'à** défaut pour le propriétaire d'obtempérer, que la MRC mandate ses procureurs pour entreprendre toute procédure judiciaire utile pour forcer le propriétaire à faire disparaître les nuisances et empêcher qu'elles ne se manifestent à nouveau en procédant, après avoir obtenu les permis et autorisations nécessaires, aux travaux requis pour rendre la résidence conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et, à défaut, pour permettre à la MRC de procéder auxdits travaux, aux frais du propriétaire, et d'accéder à l'immeuble par tout moyen pour ce faire;



N° de résolution  
ou annotation

16-161

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

**QUE** la Municipalité accepte d'assumer les frais inhérents à cette mise en demeure et à ces procédures ainsi que les frais inhérents aux travaux qui seront réalisés par la MRC, dans la mesure où cette dernière lui cède ses droits de réclamer lesdits frais au propriétaire de l'immeuble

### 12. Rapport des élus sur les divers comités

### 13. Période de questions

### 14. Levée ou ajournement de la séance

**Sur une proposition** de Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 21 h 15.

Sylvie Beaulieu g.m.a.  
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.